

CONTINUITÉ DES SERVICES MUNICIPAUX

Malgré la situation nationale, l'ensemble des services municipaux continue de fonctionner mais restera fermé au public jusqu'à nouvel ordre.

Les messageries électroniques sont consultées quotidiennement.

ACCUEIL MAIRIE

Une permanence téléphonique est maintenue à l'accueil de la mairie de 9h à 12h et de 13h30 à 17h au 02.98.56.96.55 - 06.81.68.04.12 -

accueil@foret-fouesnant.org

Pas de permanence mairie le samedi.

ÉTAT CIVIL - SERVICE FUNÉRAIRE

Le service est maintenu, sur rendez-vous uniquement. secretariat@foret-fouesnant.org

A noter que tous les mariages et les PACS sont actuellement reportés à une date ultérieure.

Pour les mariages prévus cet été, le service d'état civil est en attente de nouvelles directives gouvernementales, cependant, il serait préférable de prévoir une date de report.

Les actes de reconnaissances d'enfant avant naissance sont possibles, sur rendez-vous par mail.

La gestion des dossiers d'aide sociale est maintenue.

URBANISME

Le service urbanisme est fermé jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, vous pouvez contacter le service qui vous répondra dans les meilleurs délais à urbanisme@foret-fouesnant.org

En application des ordonnances du 25 mars 2020 et du 15 mars 2020 relatives à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'application des procédures, tous les délais des dossiers d'urbanisme sont suspendus ou reportés jusqu'au 24 mai 2020.

VIE ASSOCIATIVE - NAUTILE - MÉDIATHEQUE

Toutes les salles communales sont fermées jusqu'à nouvel ordre et toutes les activités associatives sont suspendues.

nautile@foret-fouesnant.org / asso@foret-fouesnant.org / mediatheque@foret-fouesnant.org

POLE ENFANCE

L'accueil périscolaire et extrascolaire est réservé aux enfants des personnels soignants.

alsh@foret-fouesnant.org

SERVICE TECHNIQUE

Les agents assurent une présence permanente.

En dépit de contraintes sanitaires et organisationnelles fortes, l'entretien et les actions visant à maintenir la propreté sont assurés.

services-techniques@foret-fouesnant.org

LA POSTE

Dans le cadre des mesures exceptionnelles de protection sanitaire, le bureau de La Poste de La Forêt-Fouesnant est fermé jusqu'à nouvel ordre.

Les bureaux de Fouesnant, Concarneau et Saint-Evarzec sont ouverts au public.

Dès la semaine 17, la distribution et la collecte du courrier et des colis seront réalisées sur 4 jours, du mardi au vendredi. Puis du lundi au jeudi, les deux semaines suivantes en raison des vendredis fériés.

Dès que les mesures de fin de confinement seront prononcées, La Poste informera de la date et des horaires de réouverture du bureau de La Forêt-Fouesnant.

OFFICE DE TOURISME

Conformément à l'arrêté qui a été publié le 15 mars au Journal Officiel, l'office de tourisme de La Forêt-Fouesnant est fermé au public jusqu'à nouvel ordre.

Pendant la fermeture une permanence téléphonique et par mail est assurée, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

02.98.51.42.07 – accueil@foret-fouesnant-tourisme.com - www.foret-fouesnant-tourisme.com

COMMERÇANTS

Pendant la période de confinement, les commerçants de La Forêt-Fouesnant restent à votre service.

La liste est consultable sur le site de l'office de tourisme et de la commune.

A NOTER :

Cérémonie du 08 mai 1945 :

une gerbe sera déposée au monument aux morts vers 11h. La cérémonie ne sera pas ouverte au public.

Le concours des maisons et jardins fleuris n'aura pas lieu cette année.

De nombreuses animations sont d'ores et déjà annulées parmi lesquelles le Festival Les Fous Rires de la Forêt, la Fête des Cerisiers les 10kms de la Forêt et le feu d'artifice...

Des masques de protection seront mis à disposition de la population à la sortie du confinement. Une commande groupée (avec les autres communes de la CCPF) est en cours.

GOVERNANCE DE LA COMMUNE

La loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 a été promulguée le 23 mars 2020. Elle vise à donner une traduction législative aux mesures annoncées par le Président de la République et le Gouvernement pour faire face à la crise majeure que traverse notre pays. Cette loi comprend différentes mesures relatives à la gouvernance, à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle précise que pour des raisons sanitaires exceptionnelles, le second tour des élections municipales est reporté à une date qui sera fixée par décret. Pour les communes ou le premier tour a été décisif le 15 mars dernier, ce qui est le cas à La Forêt-Fouesnant, l'article 19 stipule que "les conseillers municipaux et communautaires élus dès le premier tour organisé le 15 mars 2020 entrent en fonction à une date fixée par décret au plus tard au mois de juin 2020, aussitôt que la situation sanitaire le permet au regard de l'analyse du comité de scientifiques. La première réunion du conseil municipal se tient de plein droit au plus tôt cinq jours et au plus tard dix jours après cette entrée en fonction." Ainsi, l'assemblée délibérante élue en 2014 et son exécutif voient leurs mandats prorogés jusqu'à la prise de fonction des nouveaux conseillers municipaux ; l'élection du nouveau Maire et de ses adjoints aura lieu lors du premier conseil municipal.

ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX COVID-19

Considérant la crise sanitaire actuelle, la préfecture du Finistère a pris un certain nombre de mesures visant à réduire la propagation du virus. Les arrêtés préfectoraux sont disponibles sur le site de la préfecture et sur le site de la mairie. Ils concernent : l'accès aux plages et sentiers côtiers et

les activités nautiques, l'accès aux bois et forêts, l'ouverture des commerces, la pratique de la pêche de loisirs, les marchés.

MARCHÉ DU DIMANCHE

En raison des mesures de confinement, le maintien du marché ouvert du dimanche matin, Place de la Baie, n'a pas été autorisé par la Préfecture ; le marché ne pourra avoir lieu jusqu'à nouvel ordre.

INFOS CCPF

La **déchetterie de Kerambris** ouvre progressivement aux particuliers à partir de lundi 27 avril de 13h30 à 18h uniquement pour les déchets verts. Conformément à l'arrêté préfectoral, l'accès ne sera possible que lorsque le dernier chiffre de la plaque d'immatriculation du véhicule sera identique au dernier chiffre du jour. Chaque personne devra se munir de l'autorisation de déplacement ainsi que de la carte d'accès déchetterie.

www.cc-paysfouesnantais.fr

Accompagnement des entreprises

Face au Covid-19, le Gouvernement a mis en place des mesures immédiates de soutien aux entreprises. Au niveau local la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais assure un relais auprès des entreprises. Toutes précisions au Pôle développement local de la CCPF. - 02.98.51.61.27 - aurelie.bail@cc-paysfouesnantais.fr

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La Commune de La Forêt-Fouesnant a décidé d'interrompre le fonctionnement du réseau d'éclairage public sur l'ensemble de son territoire. Cette mesure vise à favoriser le respect du confinement coronavirus et à réduire la consommation d'électricité (les circonstances actuelles font que les déplacements sont très peu fréquents tôt le matin et tard le soir et l'éclairage public quasi-inutile). L'éclairage public sera rétabli dès la levée du confinement, aux heures habituelles en fonction des secteurs.

INFOS CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de La Forêt-Fouesnant informe la population que certains commerces alimentaires de la commune et des communes limitrophes peuvent livrer les courses à domicile. En cas de nécessité, il est également possible de faire appel au Centre local d'information et de coordination dédié aux aînés (CLIC), via la CCPF, au 02.98.51.61.27 ou clic@cc-paysfouesnantais.fr

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

MAIRIE DE LA FORÊT-FOUESNANT

18 rue Charles de Gaulle - 29940 LA FORÊT-FOUESNANT

Tél. : 02.98.56.96.55 Fax : 02.98.56.82.33 - accueil@foret-fouesnant.org

TOUTES LES INFOS SUR NOTRE SITE !
www.foret-fouesnant.org